

## Gros appareils ménagers avec pompe à chaleur : Les reconnaître et les stocker séparément

### SAVOIR LES RECONNAITRE

Les appareils ménagers équipés de pompe à chaleur peuvent contenir des réfrigérants fluorés qui nécessitent un traitement spécifique. Les appareils ménagers qui produisent de la chaleur ou du froid fonctionnent presque toujours avec une pompe à chaleur. Selon l'état actuel de la technique, les pompes à chaleur contiennent principalement des gaz de type hydrofluorocarbures (HFC – souvent le R134a), qui sont des gaz à effet de serre avec un fort potentiel de réchauffement global. C'est pourquoi ces appareils doivent faire l'objet d'un traitement spécifique.

### Appareils avec pompe à chaleur

Les réfrigérateurs, les congélateurs et les climatiseurs ont toujours une pompe à chaleur. Les appareils présentés ci-dessous peuvent également être concernés, et doivent toujours être contrôlés et traités correctement<sup>1</sup>:

Sèche-linge	<b>Parfois avec pompe à chaleur</b> : les sèche-linge à pompe à chaleur sont sur le marché depuis une vingtaine d'années. Depuis 2012, seuls des sèche-linge équipés d'une pompe à chaleur sont vendus en Suisse, car c'est la seule technologique qui permet d'atteindre la classe énergétique A (A obligatoire depuis 2012, A+ depuis 2015).			
Machine à laver	<b>Rarement avec pompe à chaleur</b> : depuis 2013, certains lave-linge et lave-vaisselle économes en énergie sont fabriqués avec des pompes à chaleur (encore rarement vendus - prix élevé, et pas de contrainte légale).			
Lave-vaisselle				
Déshumidificateur	Armoire sèche-linge	Machine à glaçon	Distributeur de boissons froides	<b>Souvent avec pompe à chaleur</b>
Machine à glace	Sèche-linge à air soufflé	Cave à vin climatisée	Machine à crème glacée	

### LES STOCKER SEPARÉMENT

Les appareils ménagers avec pompe à chaleur doivent être stockés avec les appareils de réfrigération. Les appareils à pompe à chaleur doivent être séparés des autres appareils ménagers avant d'être traités. Ils doivent être stockés avec les autres équipements d'échange thermique tels que les appareils de réfrigération (Sens-online : catégorie 100 300) et ne doivent être recyclés que dans des unités de traitement spécifiques (première étape d'extraction des gaz).

**IMPORTANT:** Les appareils équipés d'une pompe à chaleur doivent être manipulés avec soin afin d'éviter toute fuite de gaz.

Trois caractéristiques principales pour reconnaître les appareils électroménagers à pompe à chaleur :

1. Autocollant / étiquette : «F-Gas», «R134a» ou «Protocole de Kyoto»



2. Inscription WP<sup>2</sup> ou TW à l'avant de l'appareil



**ADORA TS WP**  
swiss made

AEG

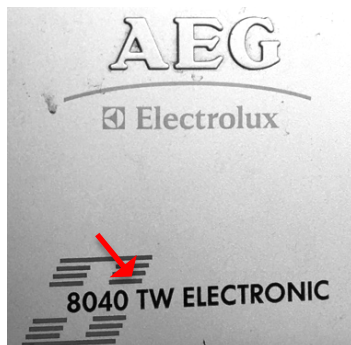
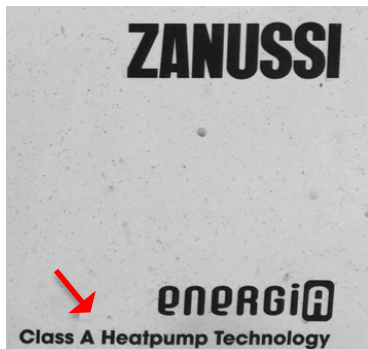
**ÖKO\_LAVATHERM WP**

3. Poids : les sèche-linge à pompe à chaleur sont plus lourds que les sèche-linge traditionnels

<sup>1</sup> Liste non exhaustive. De nombreux appareils sont listés sur ce site et il est indiqué s'ils contiennent des réfrigérants fluorés, et lesquels (R134a, R407C, R-410a, R600a, ...): [www.splus.est.admin.ch](http://www.splus.est.admin.ch)

<sup>2</sup> WP pour Wärmepumpe, soit pompe à chaleur en allemand.

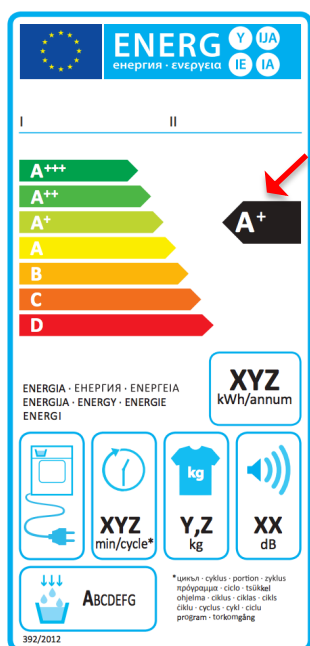
4. Autres photos et caractéristiques



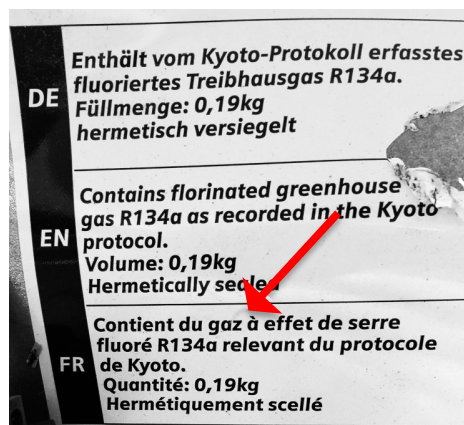
A l'avant de l'appareil, inscription WP, TW ou Heatpump technology



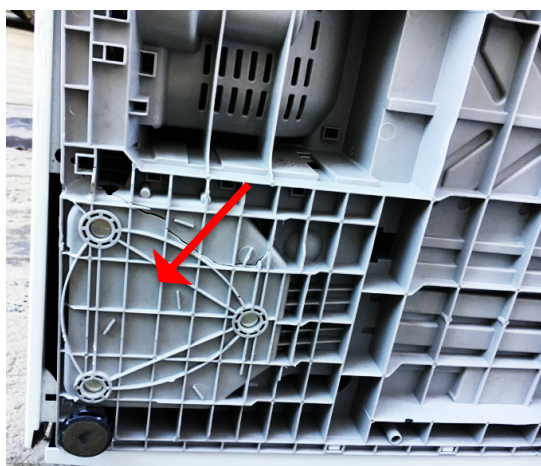
A l'arrière de l'appareil: Étiquette « F-Gas » visible



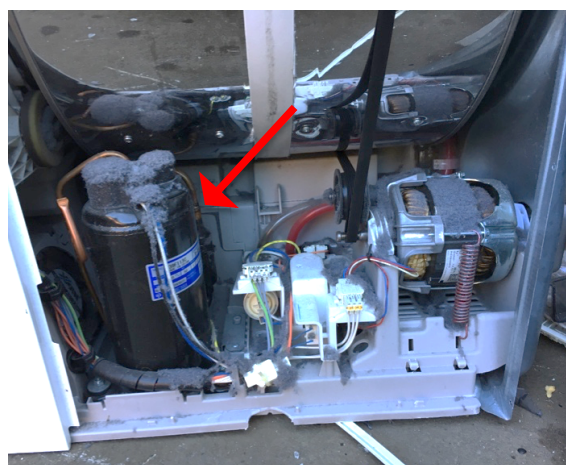
Autocollant étiquette énergie A, A+, A++: il s'agit probablement d'un séchoir à pompe à chaleur



A l'arrière de l'appareil : autocollant avec l'inscription gaz « R134 a » ou «Protocole de Kyoto»



Sous l'appareil : fixation du compresseur visible



A l'arrière de l'appareil : compresseur visible